


COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 10/06/2021
Reçu en préfecture le 10/06/2021
Affiché le 
ID : 066-216602128-20210607-37_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Sept Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, premier adjoint au maire de Torreilles, en l'absence de monsieur le maire Marc MEDINA.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2021

Présents : Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Marc MEDINA donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Emilie MONTANES, Romain ALBERT donne pouvoir à Agnès BLED

Absents : Damien CLET, Pierre PAGNON,

En exercice : 27

Présents : 20

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib. 37/2021

Convention financière entre Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) et la commune, concernant le fonds de concours 1^{ère} part et 2^{ème} part au titre de 2020

Monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, propose une convention pour les fonds de concours 1^{ère} part et 2^{ème} part au titre de 2020 à la commune de Torreilles, pour des opérations d'investissement d'intérêt commun. Ces fonds de concours sont attribués conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales.

La dépense subventionnée est constituée des dépenses prévisionnelles hors taxes suivantes :

Fonds de concours 1^{ère} part au titre de 2020

Travaux cimetière	28 123,67 €	0,00 €			
Acquisition poste de secours et WC plage	32 350,00 €	0,00 €	67 767,92 €	49,68%	33 667,50 €
Acquisition motos police municipale	9 294,25 €	0,00 €			
TOTAL	67 767,92 €	0,00 €	67 767,92 €	49,68%	33 667,50 €

.../...

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602128-20210607-37_2021-DE

Fonds de concours 2^{ème} part au titre de 2020

Réfection des chemins communaux suite aux intempéries de janvier	89 975,00 €	12 795,00 €	Département	89 975,00 €	5 200,00 €
		9 596,25 €	Région		
		44 388,75 €	Etat		
TOTAL	89 975,00 €	66 780,00 €	74,22%	5,78%	5 200,00 €

Fonds de concours 2^{ème} part au titre de 2020

Réhabilitation des vestiaires du stade municipal	359 965,00 €	26 100,00 €	Département	359 965,00 €	28 889,00 €
		53 000,00 €	Région		
		179 983,00 €	Etat		
TOTAL	359 965,00 €	259 083,00 €	71,97%	8,03%	28 889,00 €

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les termes des conventions pour les fonds de concours 1^{ère} et 2^{ème} part au titre de 2020 pour des opérations d'investissement d'intérêt commun.
- AUTORISE monsieur le maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **10 JUIN 2021**

et publication du : **10 JUIN 2021**

Pour le maire et par délégation,

Le premier adjoint,

Guy ROUQUIE

